

A.D.B. BATIMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Rue Des Commerçants, 16400 PUYMOYEN
912 682 697 RCS ANGOULEME

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le douze décembre, à dix-huit heures ,

La société A.D HOLDING, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 96 IMP DE LA ROYALE, 16410 GARAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 912 591 948 RCS Angoulême,

Représentée par son Président, Monsieur SANCHIS ARREBOLA David ,

Associée unique de la société A.D.B. BATIMENT,

Monsieur SANCHIS ARREBOLA David préside la séance en sa qualité de Président.

Le quorum étant atteint, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert de siège social,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'associée unique, décide de transférer le siège social de 4 Rue des Commerçants, PUYMOYEN (Charente), à PUYMOYEN (Charente) – 5 Rue des Commerçants, à compter du 20 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'unanimité des associés représentants plus de la moitié des parts sociales.



SIXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

Article 4- SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante : PUYMOYEN (Charente) – 5 Rue des Commerçants

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'unanimité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant les présentes délibérations et notamment à la SARL SC EXPERTISE ET AUDIT, dont le siège social est à Angoulême (16 000), 21 Boulevard Poitou-Charentes, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de publicité, de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du siège social de tous documents requis, ainsi qu'à l'effet de toutes inscriptions à effectuer auprès du Registre du Commerce et des Sociétés

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

Pour A.D. HOLDING
David ARREBOLA SANCHIS

